



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

5 - Administration générale

**Avis du Conseil Général sur la suppression
des emplacements réservés n° 10 et
11 du Plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de MITTELBERGHEIM**

Rapport n° CP/2013/258

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la suppression de deux emplacements réservés inscrits au PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur de Mittelbergheim, et destinés à préserver les disponibilités foncières pour l'aménagement du réseau routier et cyclable départemental. La réalisation effective de ces opérations amène le Département à proposer de les supprimer du PLU.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Mittelbergheim en 2009, le Département a été amené à proposer l'inscription au document d'urbanisme de deux emplacements réservés (ER) :

- le premier (ER N°10) était destiné au réaménagement du carrefour RD 425/ RD 62/ voie communale au Sud du village ;

- le second (ER N°11) avait pour objectif l'aménagement d'une liaison cyclable entre le carrefour précité et Eichhoffen, afin de compléter l'itinéraire cyclable Nord/Sud le long du Piémont, de Molsheim à Sélestat.

La Commission Permanente, lors de sa réunion du 7 septembre 2009 a émis un avis favorable au projet de PLU de Mittelbergheim incluant ces emplacements réservés.

Ces projets se sont depuis concrétisés : le carrefour a fait l'objet d'un réaménagement sous forme de giratoire, et des bandes cyclables de part et d'autre de la route relie maintenant Mittelbergheim à Eichhoffen.

Ils ont été réalisés en optimisant les besoins de terrain sur les parcelles adjacentes, qui étaient impactées par les emplacements réservés.

Les aménagements étant aujourd'hui réalisés, et ne nécessitant plus d'emprises foncières, il est proposé de supprimer du zonage du PLU les emplacements réservés correspondants.

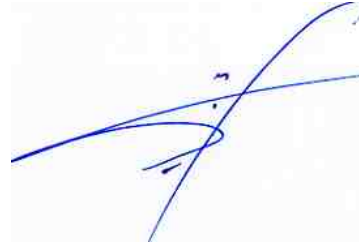
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, émet un avis favorable à la suppression des emplacements réservés n° 10 et 11 du plan local d'urbanisme (PLU) de MITTELBERGHEIM, dans la mesure où les aménagements correspondants ont été réalisés et ne nécessitent plus d'emprises foncières.

Elle propose par ailleurs à la commune de les retirer du PLU.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL